Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20261105-2611ADACMOTRIC-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi cinq novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Frédéric LEVEL, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENT EXCUSE** : Néant*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : Proposition de prestation ADAC22 « Etudes de faisabilité d'une salle de motricité à l'école »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ADAC22 pour une étude de faisabilité d'une salle de motricité à l'école maternelle, soit :

→ *1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- *D'accepter le devis 1 500.00 € HT présenté de l'ADAC22 pour faire une étude de faisabilité d'une salle de motricité à l'école maternelle.*
- *Et de donner délégation au Maire pour signature de toutes les pièces nécessaires.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MAYEUX
22320